

**Pôle Logement et Équité Territoriale
Service Droits au Logement
et Prévention des Expulsions**

Affaire suivie par : Mme Béatrice BACHELOT
Téléphone : 04 87 76 72 01
Courriel : ddets-dlpe@rhone.gouv.fr

**Commission Départementale de Conciliation
des Baux d'Habitation du Rhône**

La Commission Départementale de Conciliation est compétente pour connaître les litiges relatifs à la hausse d'un loyer sous-évalué au renouvellement du bail, à la baisse d'un loyer sur-évalué (demande à l'approche du renouvellement du bail), à l'encadrement de l'évolution des loyers entre deux locataires successifs et au complément de loyer (encadrement des loyers) pour des logements situés dans le département du Rhône.

DEMANDEUR (cochez la case relative à la qualité du demandeur)

LOCATAIRE PROPRIETAIRE GESTIONNAIRE

NOM PRENOM (ou raison sociale) :

ADRESSE PERSONNELLE :

Tél.

Courriel :

ADRESSE DU LITIGE (si différente) :

Date d'entrée dans les lieux du locataire :

Date de sortie (le cas échéant) :

PARTIE ADVERSE

NOM PRENOM (ou raison sociale) :

ADRESSE :

OBJET DE LA DEMANDE

Précisez en quelques lignes la nature et le montant du litige :

DATE :

SIGNATURE :